



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Napierville du 7 juin 2018 à 19h30 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- | | |
|----------------------|-----------------|
| - Ghislain Perreault | - Marthe Tardif |
| - Daniel Dumontier | - Serge Brault |
| - Mario Dufour | - |

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Chantale Pelletier.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 7 JUIN 2018

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2018
3. Remerciement de l'armée Canadienne pour la journée portes ouvertes
4. Faits saillant du rapport financier 2017
5. Loisirs
 - a) Rapport du Directeur du service des loisirs
 - b) Ligue de soccer de la Frontière: Cotisation
 - c) Contrat entretien ménager: Chalet des loisirs et Dek Hockey
 - d) Dek hockey: Achat de tuiles pour la surface de jeu
6. Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter: Dépôt du certificat
7. Incendie
 - a) Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies
 - b) Démission du pompier Francis Moreau-Skeates
 - c) Démission du lieutenant Alexandre Rathé
 - d) Embauche du pompier Hugo Lemieux
8. Correspondance
9. Urbanisme
 - a) Rapport du responsable de l'urbanisme
 - b) Avis de motion: Adoption du règlement #427 (Les animaux domestiques)
 - c) Adoption du deuxième projet du règlement de zonage #289-101
 - d) Adoption du deuxième projet du règlement de lotissement #290-42
 - e) Dérogation mineure #2018-03
10. Travaux publics
 - a) Rapport du Directeur des travaux publics
 - b) Achat d'un afficheur de vitesse
 - c) Programme TECQ (2014-2018): Ajout d'une pompe de distribution d'eau potable: Surveillance des travaux



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

- d) Programme TECQ (2014-2018): Travaux de contrôle qualité sur le boulevard Poissant
 - e) Pavage 2018
11. Comptes à payer (Municipalité)
- a) Comptes à payer pour le mois de juin 2018
 - b) Comptes payés durant le mois de mai 2018
12. Comptes à payer (Factures)
- a) Programme TECQ (2014-2018) (7 238.50\$)
 - b) BC2 Groupe Conseil inc. (2 874.38\$)
 - c) SOLutions Solu-Net inc. (3 604.47\$)
 - d) Copicom inc. (3 746.30\$)
 - e) Contact cité (4 024.13\$)
 - f) Tonte de gazon Éric R. inc. (4 129.52\$)
 - g) McNeil Électrique inc. (4 484.03\$)
 - h) Aménagement Bernier (5 139.39\$)
 - i) JLM inc. (5 438.32\$)
 - j) Yvon Fallon Enr. (5 978.70\$)
 - k) Les équipements Lapierre inc. (12 605.34\$)
 - l) Transport Alain Grégoire inc. (14 661.70\$)
 - m) Lefaiivre, Labrèche, Gagné SENCRL (16 366.69\$)
13. Nomination vérificateur pour 2018
14. Demande de don ou commandite
- a) Légion Royale Canadienne
 - b) Centre sportif Régional Groupe DPJL: Ordures, recyclage et déneigement
 - c) Marche des zombies 2018
 - d) Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville
15. Adoption du règlement #424-1 (Frais de déplacement des employés municipaux)
16. Avis de motion: Adoption du règlement #321-1 (Exploitation des réseaux d'aqueduc et d'égout)
17. Fonds de la ruralité 2018 : Dépôt de projet
18. Élus municipaux : Autorisation formation et remboursement des dépenses
19. Autorisation destruction de documents
20. Adoption d'une politique de don
21. Varia
22. Public: Période de questions
23. Levée de l'assemblée



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2018-06-212 Adoption de l'ordre du jour

Résolution #2018-06-212 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel et en laissant l'item *Varia* ouvert.

ADOPTÉE

2018-06-213 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2018

Résolution #2018-06-213 : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2018

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2018.

ADOPTÉE

Remerciement de l'armée Canadienne pour la journée portes ouvertes

Remerciement de l'armée Canadienne pour la journée portes ouvertes

Monsieur Jessy Brunet, Major de l'armée Canadienne, remercie le conseil municipal pour leur collaboration afin d'avoir permis la tenue d'une journée portes ouvertes le 6 mars dernier.

Faits Saillant du rapport financier 2017

Faits Saillant du rapport financier 2017

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, la mairesse, madame Chantale Pelletier, fait la lecture des faits saillants du rapport financier 2017.

Loisirs

Loisirs

Rapport du Directeur du service des loisirs

Rapport du Directeur du service des loisirs

Monsieur Gérard Laplante fait son rapport pour le mois de juin 2018.

2018-06-214 Ligue de soccer de la Frontière: Cotisation

Résolution #2018-06-214 : Ligue de soccer de la Frontière: Cotisation

CONSIDÉRANT QUE chaque club doit verser à la Ligue de soccer de la Frontière un montant de 12\$ pour chaque joueur de 6 ans et moins et de 18\$ pour chaque joueur de plus de 6 ans;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De payer à la Ligue de soccer de la Frontière pour la saison 2018 un montant de 5 958\$ représentant l'inscription de 82 joueurs de 6 ans et moins, 268 joueurs de plus de 6 ans ainsi que les frais de club au montant de 150\$ totalisant 5 958\$;

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2018-06-215 Contrat entretien ménager: Chalet des loisirs et Dek Hockey

Résolution #2018-06-215 : Contrat entretien ménager: Chalet des loisirs et Dek Hockey

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire engager une compagnie afin de procéder à l'entretien ménager du chalet des loisirs ainsi que les chambres des joueurs du Dek Hockey;

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour l'année sera octroyé pour une période approximative de 11 semaines pour le chalet des loisirs et de 17 semaines pour les chambres des joueurs du Dek Hockey;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé à trois firmes de nous soumettre une soumission pour les travaux d'entretien ménager;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter la plus basse soumission reçue soit celle de la compagnie Entretien Jet Bleu aux montants hebdomadaires de 125\$ plus les taxes applicables pour l'entretien du chalet des loisirs et 100\$ plus les taxes applicables pour l'entretien des chambres des joueurs du Dek Hockey;

Il est également résolu d'autoriser madame Julie Archambault, Directrice générale, et madame Chantale Pelletier, Mairesse, à signer le contrat entre les deux parties.

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2018-06-216 Dek hockey: Achat de tuiles pour la surface de jeu

Résolution #2018-06-216 : Dek hockey: Achat de tuiles pour la surface de jeu

CONSIDÉRANT QUE la surface de Dek Hockey a besoin des tuiles sport bleu brillant pour compléter sa surface;

CONSIDÉRANT QUE pour que la saison de Dek Hockey puisse débuter la surface doit être complétée;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du service des loisirs à procéder à l'achat des tuiles sport bleu brillant pour compléter la surface de dek hockey à l'entreprise *Distribution couvre plancher élite inc.* pour un montant de 2 640\$ plus les taxes applicables.

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter: Dépôt du certificat

Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter: Dépôt du certificat

La directrice générale, madame Julie Archambault, dépose au conseil municipal le certificat relativement au résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dans le cadre de la tenue d'un registre pour la construction d'une piscine intérieure sur le territoire de la municipalité de Napierville.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Incendie

Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

2018-06-217 Service de Sécurité Incendies: Démission du pompier Francis Moreau- Skeates

2018-06-218 Service de Sécurité Incendies: Démission du lieutenant Alexandre Rathé

2018-06-219 Service de Sécurité Incendies: Embauche du pompier Hugo Lemieux

Incendie

Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

Monsieur le conseiller Ghislain Perreault fait la lecture du rapport du Directeur du service de Sécurité incendies pour le mois de juin 2018.

Résolution #2018-06-217 : Service de Sécurité Incendies: Démission du pompier Francis Moreau-Skeates

CONSIDÉRANT la lettre de démission du pompier Francis Moreau-Skeates en date du 16 mai 2018.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter la démission du pompier Francis Moreau-Skeates au sein du service de Sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #2018-06-218 : Service de Sécurité Incendies: Démission du lieutenant Alexandre Rathé

CONSIDÉRANT la lettre de démission du lieutenant Alexandre Rathé en date du 28 mai 2018.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter la démission du lieutenant Alexandre Rathé au sein du service de Sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #2018-06-219 : Service de Sécurité Incendies: Embauche du pompier Hugo Lemieux

CONSIDÉRANT la démission du pompier Francis Moreau-Skeates.

CONSIDÉRANT QU'un poste de pompier doit être comblé suite à cette démission.

CONSIDÉRANT QUE des tests ont été effectués et que ce candidat a passé l'examen avec succès;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du service de Sécurité Incendies nous recommande l'embauche de ce candidat.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'embaucher monsieur Hugo Lemieux à titre de pompier pour le service de Sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville au taux horaire en



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

vigueur et selon la convention collective présentement en vigueur.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Correspondance

Correspondance

La Directrice générale a mis à la disposition du public un résumé de la correspondance reçue:

Lettre du **DÉPUTÉ DE HUNTINGDON, MONSIEUR STÉPHANE BILLETTE**, concernant la demande de pavage rue de l'Église ; une autre pour une demande d'aide financière pour la fête nationale.

Rapport du mois d'avril 2018 du **SPCA ROUSSILLON** ainsi que le rapport du mois de mai 2018.

Demande de don du **DÉPUTÉ DE HUNTINGDON, MONSIEUR STÉPHANE BILLETTE** pour sa participation au 1000 km du Grand Défi Pierre Lavoie.

Lettre de la **SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE** concernant les nouvelles mesures du code de la sécurité routière dans les publications sur la sécurité à vélo et le partage de la route.

Lettre de la **SOCIÉTÉ D'HISTOIRE XI** concernant le lancement officiel de la carte Pays patriote.

Demande de don de la **DIVISION DU QUÉBEC** pour l'appui à la marche du rein de Châteauguay, qui se déroulera le dimanche 10 juin prochain.

Communiqué de presse de la **CHAMBRE DES COMMUNES** concernant le programme Nouveau Horizons pour les aînés.

Lettre **DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE-CENTRE** concernant le retour de la maladie de Lyme.

Communiqué de presse de la **CHAMBRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DU HAUT-RICHELIEU** concernant le départ de Stéphane Legrand à la direction générale de la CCIHR.

Un **BULLETIN D'INFORMATION** : « L'AMIABLE » fait son entrée en mai 2018.

Communiqué de presse du **MINISTÈRE DES TRANSPORTS DE LA MOBILITÉ DURABLE ET L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS** concernant la fermeture d'une voie sur l'autoroute 15 sud à Saint-Jacques-le-Mineur.

Offre de service professionnelle de monsieur **LUC BOSSÉ, URBANISTE -CONSEIL**.

Résolution de la **M.R.C. JARDINS-DE-NAPIERVILLE** concernant le fauchage des abords de route pour la saison 2018.

Demande de commandite pour la **MARCHE DES ZOMBIES** qui se déroule le samedi 11 août 2018.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Lettre de **L'OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES**, concernant l'envoi de matériel promotionnel de la semaine québécoise des personnes handicapées.

Résolutions de **SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE**.

Lettre du **DIRECTEUR DE L'ÉTAT CIVIL DU QUÉBEC**, autorisant madame Chantale Pelletier, Mairesse de célébrer les mariages et les unions civiles et confirmation d'inscription au registre des célébrants.

Lettre **DU GOUVERNEUR DU QUÉBEC, MADAME FRANCINE CHARBONNEAU** décernant officiellement le titre Municipalité amie des aînées pour une durée de son plan d'action 2018-2020 à Napierville.

Invitation à une table ronde lancée par la **DÉPUTÉE CHÂTEAUGUAY-LACOLLE, BRENDA SHANAHAN**, sur le tourisme le vendredi 18 mai 2018, de 10 h à 11 h 30 au Centre communautaire de Saint-Rémi ; une autre de la **LÉGION ROYALE CANADIENNE** pour le 100^e anniversaire de la signature de l'Armistice le 1^{er} juillet 2018, de 9 h 30 à 15 h ; une autre de **SOURIRE SANS FIN** le 29 mai 2018 à 19 h à la salle Saturne de Saint-Rémi pour leur Assemblée générale annuelle et leur assemblée générale spéciale ; une autre concernant la table de **CONCERTATION DES PRÉFETS DE LA MONTÉRÉGIE** le 15 juin de 9 h à 12 h au Campus du fort Saint-Jean à Saint-Jean-sur-Richelieu ; une autre de la **MUNICIPALITÉ DE LACOLLE** à l'occasion de la première fête des voisins le samedi 9 juin 2018 ; dès 9 h 30 à la Salle de l'âge d'or, 19, rue Bouchard à Lacolle ; une convocation à l'assemblée de justice alternative du Haut-Richelieu, le jeudi, 7 juin 2018 à 19 h au 870, du Curé-Saint-Georges à Saint-Jean-sur-Richelieu.

Urbanisme

Rapport du responsable de l'urbanisme

2018-06-220 Avis de motion: Adoption du règlement #427 (Les animaux domestiques)

2018-06-221 Adoption du deuxième projet du règlement de zonage #289-101

Urbanisme

Rapport du responsable de l'urbanisme

Monsieur Guillaume Dumouchel fait son rapport pour le mois de juin 2018.

Résolution #2018-06-220 : Avis de motion: Adoption du règlement #427 (Les animaux domestiques)

Monsieur le conseiller Ghislain Perreault donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 427 abrogeant les règlements numéro 261 et 415 relativement aux animaux domestiques.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Résolution #2018-06-221 : Adoption du deuxième projet du règlement de zonage #289-101

2E PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 289-101

RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE #289 ET SES
AMENDEMENTS EN VUE DE MODIFIER
LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE RA
107.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité peut faire des règlements de modification touchant un ou plusieurs sujets;

ATTENDU que les normes actuelles ne répondent pas au besoin de la Municipalité de Napierville;

ATTENDU que cette modification bonifie le cadre réglementaire existant;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 3 mai 2018;

ATTENDU que la parole fut donnée à toute personne désirant se faire entendre et il y a eu aucune intervention.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

Que le deuxième projet de règlement portant e numéro 289-101 soit et est adopté et qu'il soit décrété par ce deuxième projet de règlement ce qui suit;

PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

- 1 Le présent règlement s'intitule **Règlement numéro 289-101 modifiant le règlement no. 289 intitulé « Règlement de zonage », tel que déjà amendé, en vue de modifier les usages permis dans la zone Ra 107.**
- 2 Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une ou quelconque de ces parties venait à être déclarée nulle et sans effet par un tribunal, une telle décision n'aurait aucun effet sur les autres parties.

PARTIE II, MODIFICATION DU RÈGLEMENT

- 3 Le tableau de l'article 10.16 du règlement de zonage #289 intitulé Tableau des dispositions particulières aux zones résidentielles Ra, Rb et Rc relatif à la zone

Ra 107 est modifié de la manière suivante:

- 1° Par l'ajout de l'usage habitation de type unifamiliale jumelée.
- 2° Par l'ajout de l'usage habitation de type unifamiliale contiguë
- 2° Par l'ajout des types d'implantation jumelé et contigu.

Le tableau est joint à l'annexe "A" du présent règlement pour en faire partie intégrante.

PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

- 4 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Napierville**

ANNEXE A

**ARTICLE 10.16 TABLEAU DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX ZONES RÉSIDENTIELLES RA,
RB ET RC.**

Modification au règlement de zonage 289-101	Ra.107
USAGES PERMIS (permis : *)	
Habitations	
Unifamiliales détachées	
Unifamiliales jumelées	*
Unifamiliales contiguës	*
Bi/trifamiliales détachées	*
Bi/trifamiliales jumelées	
Multifamiliales détachées ¹	*(4)
Multifamiliales jumelées	
Logement supplémentaire voir 10.2)	
Entreprises artisanales (voir 10.4)	
HAUTEUR MAXIMALE	
En mètres	11
En planchers	2
GABARIT DE BÂTIMENT	
Superficie minimum en mètres carrés	50
Superficie maximum en mètres carrés	
Largeur minimum en mètres :	5.5
TYPE D'IMPLANTATION	
Isolé	*
Jumelé	*
Contigu	*
MARGES MINIMALES (voir 10.5)	
Avant	7,5
Latérales	1.5/1.5
Arrière	8.5

2018-06-222
Adoption du
deuxième
projet du
règlement de
lotissement
#290-42

**Résolution #2018-06-222 : Adoption du deuxième projet du règlement
de lotissement #290-42**

2E PROJET
RÈGLEMENT NUMÉRO 290-42

RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT
#290 ET SES AMENDEMENTS EN
VUE DE L'HARMONIER AU
RÈGLEMENT DE ZONAGE #289-101
CONCERNANT LA MODIFICATION
DES USAGES PERMIS DANS LA
ZONE RA.107.

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la
Municipalité peut faire des règlements de modification touchants un ou
plusieurs sujets;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

ATTENDU que les normes actuelles ne répondent pas au besoin de la Municipalité de Napierville;

ATTENDU que cette modification bonifie le cadre règlementaire existant;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 3 mai 2018;

ATTENDU que la parole fut donnée à toute personne désirant se faire entendre et il n'y a eu aucune intervention;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

Que le deuxième projet de règlement portant le numéro 290-42 soit et est adopté et qu'il soit décrété par ce deuxième projet de règlement ce qui suit:

PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

- 1 Le présent règlement s'intitule **Règlement numéro 290-42 modifiant le règlement #290 intitulé « Règlement de lotissement », tel que déjà amendé, en vue de l'harmoniser au règlement de zonage #289-101 concernant la modification des usages permis dans la zone Ra 107.**
- 2 Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ces parties venait à être déclarée nulle et sans effet par un tribunal, une telle décision n'aurait aucun effet sur les autres parties.

PARTIE II, MODIFICATION DU RÈGLEMENT

- 3 L'annexe 2, intitulé **Dimensions minimales des lots** est modifiée de la manière suivante :

1° Par la modification de la zone Ra. 107 en y ajoutant les dispositions relativement à la largeur frontale minimale, la profondeur minimale et la superficie minimale des lots pour les maisons unifamiliales jumelées et les maisons unifamiliales contiguës.

Le tableau est joint à l'annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante.

PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

- 4 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

ANNEXE A

Tableau des dispositions minimales des lots

Modification au règlement de zonage 290-42			
Zone	Largeur frontale minimale	Profondeur minimale	Superficie minimale
Bi/trifamiliale détachée	20 m.	35 m.	700m ²
Multifamiliale détachée	30 m.	35 m.	1050m ²
Unifamiliale jumelées	12 m.	35 m.	350m ²
Unifamiliale contiguës	6 m.	35 m.	200m ²

2018-06-223
Dérogation
mineure
#2018-03

Résolution #2018-06-223 : Dérogation mineure #2018-03

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à rendre conforme le bâtiment commercial situé à l'arrière du 192, rue de l'Église.

CONSIDÉRANT QU'un permis de construction fut octroyé en 2016 afin de permettre l'agrandissement du bâtiment.

CONSIDÉRANT QU'il était stipulé à l'intérieur du permis que le bâtiment devait conserver une distance de 1.0 mètre avec la limite arrière.

CONSIDÉRANT QUE les travaux furent réalisés de bonne foi et que l'agrandissement est construit à 0.77 mètre de la limite arrière.

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est adjacent à la cours latérale d'un garage commercial.

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment ne cause aucun préjudice au voisinage.

CONSIDÉRANT QUE des dérogations mineures similaires furent déjà octroyées dans le passé.

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil de la Municipalité de Napierville d'accepter la demande de dérogation mineure 2018-03.

La parole fut donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Il n'y a eu aucune intervention.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter la demande de dérogation mineure 2018-03 qui vise à réduire la marge de recul arrière du bâtiment existant à 0.77 mètre au lieu de 1.0 mètre.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Travaux publics

Rapport du Directeur des travaux publics

2018-06-224 Achat d'un afficheur de vitesse

2018-06-225 Programme TECQ (2014- 2018): Ajout d'une pompe de distribution d'eau potable: Surveillance des travaux

Travaux publics

Rapport du Directeur des travaux publics

Monsieur Serge Bouchard fait son rapport pour le mois de juin 2018.

Résolution #2018-06-224 : Achat d'un afficheur de vitesse

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville désire se doter d'un afficheur de vitesse comme outil pédagogique auprès des usagers dans les rues municipales;

CONSIDÉRANT QUE l'afficheur pourra être amovible afin d'être installé à des endroits stratégiques pour inciter les usagers de la route à se conformer aux messages que la municipalité désire voir respecter;

CONSIDÉRANT QU'une vérification auprès de trois fournisseurs a été effectuée et qu'une validation auprès des différentes municipalités a été réalisée pour connaître les qualités et défauts sans égard au prix;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Kalitec semble offrir le meilleur panneau sur le marché et que les commentaires reçus tant au niveau de la programmation, de l'endurance, de la garantie de trois ans et le service après-vente sont considérés dans le choix du fournisseur;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'autoriser le directeur des travaux publics à faire l'achat d'un afficheur de vitesse proposé par la compagnie *Kalitec* au montant de 5 040\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

Résolution #2018-06-225 : Programme TECQ (2014-2018): Ajout d'une pompe de distribution d'eau potable: Surveillance des travaux

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme TECQ 2014-2018, la municipalité de Napierville a inclus dans ses priorités l'installation, la mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux, les études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales et les infrastructures municipales en plus des travaux exigés dans ce programme pour le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures à être effectués par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la programmation présentée par la municipalité le 13 octobre 2016 a été acceptée par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire en date du 28 novembre 2016 pour les priorités 1, 2 et 4;

CONSIDÉRANT QUE la programmation révisée présentée par la municipalité le 8 février 2017 a été acceptée par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire en date du 26 avril 2017 incluant la priorité 3;

CONSIDÉRANT QUE dans la cadre de la priorité 1 du programme TECQ (2014-2018) l'ajout d'une pompe de distribution d'eau potable était assujéti à l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du MDDELCC;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE cette obligation a été préalablement confirmée suite à une demande d'avis technique auprès du MDDELCC;

CONSIDÉRANT le court échéancier pour préparer et soumettre la demande auprès du dit ministère l'ensemble des documents nécessaires à l'obtention du certificat il fut décidé d'octroyer un mandat de gré à gré à la firme Les Services Exp inc. pour la préparation des documents;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des documents ont été présentés au MDDELCC le 2 novembre 2017 et que le certificat a été rédigé le 26 février 2018 et reçu le 27 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE le mandat donné à Les Services Exp inc. concernait uniquement la conception des ouvrages et les documents d'appels;

CONSIDÉRANT QUE la surveillance des travaux est nécessaire pour assurer l'intégrité des ouvrages proposés au ministère;

CONSIDÉRANT QUE la firme Comeau Experts-Conseils et la firme Les Services Exp inc. ont été sollicités pour la surveillance des travaux et que ceux-ci ont transmis une soumission sur la même base des explications fournies et que la firme Les Services Exp inc. à présenter la meilleure offre sur la base de taux horaire en fonction d'une plage d'heures définies;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de Les Services Exp inc. au montant de 10 115\$ plus les taxes applicables comparativement à 10 546\$ pour la firme Comeau Experts-Conseils.

ADOPTÉE

2018-06-226
Programme
TECQ (2014-
2018):
Travaux de
contrôle
qualité sur le
boulevard
Poissant

Résolution #2018-06-226 : Programme TECQ (2014-2018): Travaux de
contrôle qualité sur le boulevard Poissant

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme TECQ 2014-2018, la municipalité de Napierville a inclus dans ses priorités l'installation, la mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux, les études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales et les infrastructures municipales en plus des travaux exigés dans ce programme pour le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures à être effectués par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la programmation présentée par la municipalité le 13 octobre 2016 a été acceptée par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire en date du 28 novembre 2016 pour les priorités 1, 2 et 4;

CONSIDÉRANT QUE la programmation révisée présentée par la municipalité le 8 février 2017 a été acceptée par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire en date du 26 avril 2017 incluant la priorité 3;

CONSIDÉRANT QUE dans la cadre de la priorité 3 du programme TECQ (2014-2018) le un contrat de construction a été donné à la firme construction CBC 2010 inc. pour des travaux d'infrastructures sur le boulevard poissant;

CONSIDÉRANT QUE la firme Comeau Experts-Conseils a le mandat de la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de mandater un laboratoire indépendant pour le contrôle qualité des matériaux et de l'ouvrage par l'entrepreneur;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE la firme Groupe ABS inc. a été retenue pour effectuer le contrôle qualité des matériaux et valider la compaction adéquate lors des travaux de pose de conduites;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'entériner l'offre de service de Groupe ABS inc. aux taux horaires et unitaires pour effectuer le contrôle qualité tel que décrit dans l'offre de service en date du 18 mai 2018.

ADOPTÉE

2018-06-227 Pavage 2018

Résolution #2018-06-227 : Pavage 2018

CONSIDÉRANT QUE le budget 2018 prévoit des travaux de pavage à réaliser sur le réseau municipal;

CONSIDÉRANT l'ensemble des projets d'infrastructures en cours pour l'année 2018 et l'obligation de respecter les budgets alloués, et ce même si les estimations de coût s'avèrent dans certains cas moins élevées que les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT QUE les coûts des travaux d'infrastructures sont en forte augmentation due à la grande demande sur le marché;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de réaliser des travaux de pavage pour l'entretien des rues à chaque exercice financier;

CONSIDÉRANT QUE le rang Grégoire requiert une nouvelle couche d'usure et s'inscrit à l'intérieur des budgets disponibles;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser le directeur des travaux publics à mandater une firme d'ingénieurs pour effectuer les relevés, préparer les demandes d'appel d'offres et demander des soumissions selon la forme réglementaire choisie.

Il est également résolu de mandater un laboratoire indépendant pour le contrôle qualité des ouvrages.

ADOPTÉE

Comptes à payer (municipalité)

Comptes à payer (Municipalité)

2018-06-228 Comptes à payer pour le mois de juin 2018

Résolution #2018-06-228 : Comptes à payer pour le mois de juin 2018

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter les comptes à payer pour le mois de juin 2018 soit:

Municipalité au montant de 281 833.29\$
Salaires maire et conseillers juin 2018 au montant de 22 076.55\$
Bibliothèque au montant de 1 625.67\$
Loisirs au montant de 7 676.41\$
Incendie au montant de 8 484.73\$
Salaires pompiers juin 2018 au montant de 26 520.44\$



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Napierville**

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour quitte son siège à 20h12, car sa conjointe est une employée administrative.

2018-06-229
Comptes
payés durant
le mois de mai
2018

Résolution #2018-06-229 : Comptes payés durant le mois de mai 2018

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'accepter les comptes payés durant le mois de 2018 soit:

Municipalité au montant de 157 093.78\$
Bibliothèque au montant de 2 277.27\$
Loisirs au montant de 10 848.03\$
Incendie au montant de 2 903.39\$

ADOPTÉE

Comptes à
payer
(factures)

Comptes à payer (Factures)

Monsieur le conseiller Mario Dufour reprend son siège à 20h15.

2018-06-230
Comptes à
payer:
Programme
TECQ (2014-
2018)

Résolution #2018-06-230 : Comptes à payer: Programme TECQ (2014-2018)

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer les factures du programme TECQ (2014-2018) au montant total de 7 238.50\$ suivant liste soumise à cet effet.

<u>Fournisseurs</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Montant</u>	<u># facture</u>
Fédération Québécoises	Envoi chez Technorem pour travaux puits St-Alexandre	13.90 \$	89883
Les Services Exp inc.	Appel d'offres: Ajout d'une pompe de distribution - Usine de filtration	4 024.13 \$	437977
Comeau Experts-Conseils	Divers travaux pour inspection télévisée et boulevard Poissant	2 299.50 \$	002652
Denicourt	Honoraire pour travaux boulevard Poissant	804.83 \$	45549
SEAO-Constructo	Publication pour boulevard Poissant et pour l'ajout d'une pompe de distribution d'eau potable	96.14 \$	1864239

Il est également résolu que les montants requis aux fins de ces travaux et services s'inscrivent dans les priorités soumise dans le cadre du programme TECQ (2014-2018).

Il est également résolu d'approprier à même les règlements d'emprunt numéro 422 et/ou 423 les montants requis aux fins de ces achats et travaux.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

ADOPTÉE

2018-06-231
Comptes à
payer: BC2
Groupe
Conseil inc.

Résolution #2018-06-231 : Comptes à payer: BC2 Groupe Conseil inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer la facture de *BC2 Groupe Conseil inc.* au montant de 2 874.38\$ représentant les frais pour la présentation publique et la conception d'un plan pour le projet de construction d'une piscine intérieure suivant la facture numéro FAC22940.

ADOPTÉE

2018-06-232
Comptes à
payer:
SOLutions
Solu-Net inc.

Résolution #2018-06-232 : Comptes à payer: SOLUTIONS Solu-Net inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *SOLUTIONS Solu-NET inc.* au montant de 3 604.47\$ pour l'entretien du centre communautaire et le polissage des planchers pour la période du 1er au 30 mai 2018 suivant facture numéro 2288.

ADOPTÉE

2018-06-233
Comptes à
payer:
Copicom inc.

Résolution #2018-06-233 : Comptes à payer: Copicom inc.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *Copicom inc.* au montant de 3 746.30\$ représentant les frais d'impression pour le photocopieur Kyocera pour la période du 11 février 2018 au 10 mai 2018 suivant la facture numéro 55Q1196653.

ADOPTÉE

2018-06-234
Comptes à
payer:
Contact cité

Résolution #2018-06-234 : Comptes à payer: Contact cité

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De payer la facture de *Contact cité* au montant de 4 024.13\$ représentant les frais pour la rédaction d'un devis pour un service de conciergerie pour le centre communautaire suivant la facture numéro 0241.

ADOPTÉE

2018-06-235
Comptes à
payer: Tonte
de gazon Éric
R. inc.

Résolution #2018-06-235 : Comptes à payer: Tonte de gazon Éric R. inc.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De payer les factures de *Tonte de gazon Éric R. inc.* au montant total de 4 129.52\$ pour l'entretien des terrains municipaux ainsi que l'entretien du terrain à la caserne des pompiers suivant les factures numéro 00318 et 00319.

Il est également résolu que la moitié de la facture numéro 00319 au montant total de 170.84\$ soit payée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2018-06-236
Comptes à
payer: McNeil

Résolution #2018-06-236 : Comptes à payer: McNeil Électrique inc.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Électrique inc.

le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De payer la facture de *McNeil Électrique inc.* au montant de 4 484.03\$ représentant les travaux électriques pour les installations du Dek Hockey au parc des loisirs suivant la facture numéro 852.

ADOPTÉE

2018-06-237 Comptes à payer: Aménagement Bernier

Résolution #2018-06-237 : Comptes à payer: Aménagement Bernier

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer les factures de *Aménagement Bernier* au montant total de 5 139.39\$ représentant le 1er versement pour l'entretien des plates-bandes au centre communautaire, à l'hôtel de ville, à la bibliothèque, au garage municipal, au parc de la Pointe des patriotes, près du CLD, à l'enseigne du parc Industriel et que les trois pancartes de Bienvenue et Aurevoir suivant factures numéros 1376, 1377 et 1378.

ADOPTÉE

2018-06-238 Comptes à payer: JLM inc.

Résolution #2018-06-238 : Comptes à payer: JLM inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De payer la facture de *JLM inc.* au montant de 5 438.32\$ représentant le balayage des rues et stationnements de la municipalité suivant la facture numéro 540.

ADOPTÉE

2018-06-239 Comptes à payer: Yvon Fallon Enr.

Résolution #2018-06-239 : Comptes à payer: Yvon Fallon Enr.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De payer la facture de *Yvon Fallon Enr.* au montant de 5 978.70\$ représentant le déménagement de la bâtisse des chambres des joueurs pour le dek hockey suivant facture en date du 15 mai 2018.

ADOPTÉE

2018-06-240 Comptes à payer: Les équipements Lapierre inc.

Résolution #2018-06-240 : Comptes à payer: Les équipements Lapierre inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *Les Équipements Lapierre inc.* au montant total de 12 605.34\$ pour l'achat de deux barils de Flocons, de sacs filtrants ainsi que la réparation de la pompe 1er stage à l'usine de filtration suivant les factures numéro 327662 ET 327681.

ADOPTÉE

2018-06-241 Comptes à payer: Transport Alain Grégoire inc.

Résolution #2018-06-241 : Comptes à payer: Transport Alain Grégoire inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De payer la facture de *Transport Alain Grégoire inc.* au montant de 14 661.70\$ pour l'achat de pierre lors de l'implantation du Dek Hockey au service des loisirs suivant la facture numéro 281906.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2018-06-242
Comptes à
payer:
Lefaiivre,
Labrèche,
Gagné
SENCRL

Résolution #2018-06-242 : Comptes à payer: Lefaiivre, Labrèche, Gagné SENCRL

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De payer la facture de *Lefaiivre, Labrèche, Gagné, comptables* au montant de 16 366.69\$ pour l'audit au 31 décembre 2017 soit états financiers, T2, CO-17, impôts fédéral et provincial, des entretiens divers, écritures de régularisation et assistance dans l'inventaire suivant facture numéro 46384.

ADOPTÉE

2018-06-243
Nomination
vérificateur
pour 2018

Résolution #2018-06-243 : Nomination vérificateur pour 2018

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 966 du Code municipal, le conseil doit nommer un vérificateur pour au plus trois exercices financiers;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De nommer la firme Lefaiivre, Labrèche, Gagné, ca, vérificateur pour la municipalité de Napierville pour l'année 2018.

ADOPTÉE

Demande de
don ou
commandite

Demande de don ou commandite

2018-06-244
Demande de
don ou
commandite:
Légion Royale
Canadienne:
Le Canada en
fête

Résolution #2018-06-244 : Demande de don ou commandite: Légion Royale Canadienne: Le Canada en fête

CONSIDÉRANT QUE la Légion royale canadienne et le Corps de cadet Sieur de Beaujeu ont été mandatés pour organiser la fête du Canada ainsi que le 100e anniversaire de la signature de l'Armistice le 1er juillet à Lacolle;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette journée les citoyens des municipalités environnantes y sont invités, et ce, gratuitement;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière pour aider à défrayer les coûts de cet événement nous a été transmise suivant lettre en date du 4 mai 2018;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De verser à la Légion royale canadienne de Lacolle et au Corps de cadet Sieur de Beaujeu la somme de 150\$ à titre de support financier pour l'organisation de la fête du Canada et du 100e anniversaire de la signature de l'Armistice le 1er juillet prochain.

ADOPTÉE

2018-06-245
Centre sportif
Régional
Groupe
DPJL:
ordures,
recyclage et
déneigement

Résolution #2018-06-245 : Centre sportif Régional Groupe DPJL: Ordures, recyclage et déneigement

CONSIDÉRANT QUE le Centre Sportif Régional Groupe DPJL offre plusieurs services aux citoyens de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens utilisent le stationnement pour des activités organisées sur les terrains des loisirs.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs utilise leur conteneur pour leurs ordures.

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite à la Municipalité afin de prendre en charge une partie des frais de déneigement ainsi qu'une partie des frais de cueillette d'ordures et recyclage;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'allouer la somme de 4 200\$ pour l'année 2017-2018 au Centre Sportif Régional Groupe DPJL afin de payer une partie des dépenses de déneigement, d'ordures et de recyclage.

ADOPTÉE

2018-06-246
Demande de
don ou
commandite:
Marche des
zombies 2018

Résolution #2018-06-246 : Demande de don ou commandite: Marche des zombies 2018

CONSIDÉRANT QUE la marche des Zombies Rive-Sud 2018 est un évènement annuel au profit des plus démunis et permet d'aider pour l'obtention du matériel scolaire.

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été transmise à la municipalité en date du 24 mai 2018.

CONSIDÉRANT QUE cet organisme dessert le territoire de la municipalité de Napierville;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'octroyer cinq certificats cadeaux de 20\$ pour un montant total de 100\$ à titre de commandite pour la marche des zombies 2018.

ADOPTÉE

2018-06-247
Demande de
don:
Fondation
Santé Haut-
Richelieu-
Rouville

Résolution #2018-06-247 : Demande de don: Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville (Fondation de l'Hôpital du Haut-Richelieu) a fait une demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE l'hôpital du Haut-Richelieu dessert, entre autres, la population de Napierville;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 250\$ à la Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville pour l'année 2018.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2018-06-248
Adoption du
règlement
#424-1
(Frais de
déplacement
des employés
municipaux)

Résolution #2018-06-248 : Adoption du règlement #424-1 (Frais de déplacement des employés municipaux)

RÈGLEMENT NUMÉRO 424-1

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 424 INTITULÉ « RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN TARIF APPLICABLE À DÉPENSES OCCASIONNÉES PAR LA PARTICIPATION À UN CONGRÈS, UNE ACTIVITÉ DE FORMATION OU DE REPRÉSENTATION D'UN EMPLOYÉ MUNICIPAL.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire statuer sur le remboursement des frais encourus par les employés municipaux lors de leur participation à un congrès, une activité de formation ou de représentation de la municipalité.

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné à l'assemblée ordinaire du 05 avril 2018.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

Qu'un règlement portant le numéro 424-1, soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit:

ARTICLE 1 :

Le présent règlement abroge le règlement numéro 424.

ARTICLE 2 :

La municipalité met à la disposition des employés des Service des travaux publics, service de Sécurité Incendie et Service des loisirs un véhicule pour leurs déplacements à l'intérieur des limites municipales.

ARTICLE 3:

Il est, par le présent règlement, établi un tarif applicable aux cas où toutes dépenses prévues par ce règlement sont occasionnées pour le compte de la municipalité pour des rencontres, congrès, activités de formation, de représentation ou d'événements particuliers et dont le but n'est pas un déplacement hors du Québec.

ARTICLE 4:

Chaque dépense sera remboursée à l'employé (e) suivant les dispositions du présent règlement et dans le cas où la dépense sera éventuellement faite dans un rayon excédent 50 kilomètres de la municipalité, ladite dépense devra OBLIGATOIREMENT être précédée d'une autorisation écrite de la directrice générale ou par la mairesse ou son remplaçant dans le cas où la dépense serait effectuée par la directrice générale.

Aucune autorisation ne peut être accordée s'il n'y a pas de crédit



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

budgétaire disponible pour la dépense projetée.

ARTICLE 5 :

L'employé pourra compter sur un remboursement de ses dépenses ou obtenir un montant forfaitaire, lorsqu'il participe à une activité où il lui sera possible d'acquérir de l'information ou des acquis qui sont susceptibles de lui être utiles.

ARTICLE 6 :

Tout employé municipal dûment autorisé au préalable a droit au remboursement des dépenses selon le tarif établi comme suit :

Pour déplacement de moins de vingt-quatre (24) heures :

- **Frais de repas (Si le repas n'est pas inclus dans l'activité) :**

- Petit déjeuner: 15\$ maximum
- Diner: 25\$ maximum
- Souper: 35\$ maximum

Une pièce justificative doit être fournie.

- **Frais de déplacement :**

- Selon le taux prévu par résolution adoptée le 04 décembre 2014, soit 0.50\$ du kilomètre. Ce taux pourra être modifié en tout temps par résolution.

- Le kilométrage sera calculé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, par un logiciel de localisation, le point de départ est toujours l'adresse du bureau municipal;

Aucune pièce justificative n'est nécessaire.

- **Frais d'hébergement :**

- Les frais d'hébergement seront remboursés **seulement** pour les raisons suivantes :

- Un déplacement de plus de 100 kilomètres **et**,
- Pour des raisons de sécurité, de transport
(Ex. : Tempête, activité tardive)

- L'hébergement sera une chambre d'occupation standard et doit être réservé par la directrice générale ou son adjointe, au meilleur taux disponible, pour un maximum de 300\$ plus les taxes par nuit.

- **Frais de stationnement :**

- Montant réel des frais encourus
- Pièce justificative – facture attestant la dépense

Pour déplacement de plus de vingt-quatre (24) heures, d'une distance d'au moins 100 kilomètres (aller-retour):



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

- **Frais de repas (Si le repas n'est pas inclus dans l'activité):**

- Petit déjeuner: 20\$
- Diner: 35\$
- Souper: 50\$

- Pièce justificative – preuve de présence sur place (Ex. : Preuve de paiement de stationnement ou copie d'avis d'inscription à l'activité)

- **Frais de déplacement :**

- Selon le taux prévu par résolution adoptée le 04 décembre 2014, soit 0.50\$ du kilomètre. Ce taux pourra être modifié en tout temps par résolution.

- Le kilométrage sera calculé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, par un logiciel de localisation, le point de départ est toujours l'adresse du bureau municipal;

Aucune pièce justificative n'est nécessaire.

- **Frais d'hébergement :**

- L'hébergement sera une chambre d'occupation standard et doit être réservé par la directrice générale ou son adjointe, au meilleur taux disponible, pour un maximum de 300\$ plus les taxes par nuit.

- Les frais d'hébergement pour une nuitée supplémentaire seront remboursés **seulement** pour la raison suivante:

-Pour des raisons de sécurité, et de transport (Ex. : Tempête, activité tardive)

- **Frais de stationnement :**

- Montant réel des frais encourus

- Pièce justificative – facture attestant la dépense

Dépenses non prévues

- Toutes les dépenses non prévues par ce règlement, selon leur particularité, seront évaluées par le conseil et autorisées par résolution selon les tarifs ci-haut mentionnés.

- La municipalité encourage le covoiturage. Lors d'un déplacement, il est entendu qu'un seul frais de déplacement sera remboursé.

- Dépenses d'autres moyens de transport remboursées :

- Par train
- Taxis
- Autocars

- Pièces justificatives requises – factures attestant la dépense ou preuve de paiement



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

ARTICLE 7:

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉE

2018-06-249
Avis de
motion:
Adoption du
règlement
#321-1
(Exploitation
des réseaux
d'aqueduc et
d'égout)

Résolution #2018-06-249 : Avis de motion: Adoption du règlement #321-1
(Exploitation des réseaux d'aqueduc et d'égout)

Madame la conseillère Marthe Tardif donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 321-1 modifiant le règlement numéro 321 relativement à l'exploitation des réseaux d'aqueduc et d'égout.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

2018-06-250
Fonds de la
ruralité 2018 :
Dépôt de
projet

Résolution #2018-06-250 : Fonds de la ruralité 2018 : Dépôt de projet

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville désire améliorer son réseau cyclable et piétonnier afin de permettre à de nouveau développement d'être relié au réseau existant;

CONSIDÉRANT QUE cet ajout encouragera plusieurs citoyens à profiter des activités extérieures et facilitera leur déplacement;

CONSIDÉRANT QUE cet aménagement fait partie des visions soutenues par le fonds de la Ruralité;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Napierville demande une aide financière dans le cadre du Fonds de la ruralité pour un montant de 15 000\$ correspondant à l'enveloppe 2018 de la municipalité et autorise Madame Julie Archambault, Directrice générale, à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents nécessaires à ladite aide financière relativement à la réalisation du projet ci-dessus mentionné.

ADOPTÉE

2018-06-251
Élus
municipaux :
Autorisation
formation et
remboursement
des dépenses

Résolution #2018-06-251 : Élus municipaux : Autorisation formation et
remboursement des dépenses

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux doivent être à l'affût de tout changement et information concernant les divers domaines municipaux;

CONSIDÉRANT QUE certaines formations doivent être suivies par ceux-ci afin de maintenir et accroître les connaissances envers les divers domaines municipaux;

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement numéro 274-4 relatif à la rémunération et au remboursement de certaines dépenses, une résolution doit être adoptée afin d'autoriser les élus municipaux à participer à des formations et/ou congrès comportant un remboursement de dépenses;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'autoriser Madame Chantale Pelletier, Mairesse, à participer au dîner rencontre



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

en compagnie de l'honorable Diane Lebouthillier, ministre du Revenu, qui aura lieu à Châteauguay en compagnie de Madame Brenda Shanahan, députée Châteauguay-Lacolle, le 8 juin prochain;

D'autoriser Madame Chantale Pelletier, Mairesse, à participer à la rencontre régionale table de concertation des préfets de la Montérégie, Fonds d'appui au rayonnement des régions, au Campus du fort St-Jean qui aura lieu à St-Julie le 24 mai prochain;

D'autoriser Monsieur Mario Dufour, conseiller, à participer mensuellement à la rencontre de l'office municipal d'habitation au centre de service de St-Jean-sur-Richelieu;

Il est également résolu d'autoriser le paiement des formations/rencontres et le remboursement des frais afférents, si applicables, selon les dispositions du règlement numéro 274-4.

ADOPTÉE

2018-06-252 Autorisation destruction de documents

Résolution #2018-06-252 : Autorisation destruction de documents

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville a embauché madame Marjorie Charbonneau à titre d'archiviste;

CONSIDÉRANT QUE madame Marjorie Charbonneau a procédé à l'élaboration d'un calendrier de conservation;

CONSIDÉRANT QUE ce calendrier de conservation a été approuvé par la Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

CONSIDÉRANT QUE selon ce calendrier de conservation, certains documents doivent être détruits;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal de Napierville prend acte du rapport de documents à détruire daté du 1er juin 2018 tel que préparé par notre archiviste Mme Marjorie Charbonneau et d'autoriser la firme *Shred-it* à procéder à la destruction des documents.

ADOPTÉE

2018-06-253 Adoption d'une politique de don

Résolution #2018-06-253 : Adoption d'une politique de don

CONSIDÉRANT les demandes importantes de dons et commandites que la municipalité de Napierville reçoit annuellement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville désire prioriser les organismes et/ou événements qui desservent la collectivité de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville désire structurer le processus d'évaluation et d'attribution d'aide financière à l'aide d'une politique de don et commandites;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

Que la municipalité de Napierville adopte sa politique de don et commandites.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Varia

Public: Période de questions

2018-06-254 Levée de l'assemblée

Varia

Public: Période de questions

Intervention de : Messieurs Michaël Rodrigue, Jean Marier, Guy Pomerleau et Yoan Brassard ainsi que Madame Martine Pivin.

Je, soussignée, directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Julie Archambault, dir. gén. & sec.-trés.

Résolution #2018-06-254 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 20h43.

ADOPTÉE

CHANTALE PELLETIER
MAIRESSE

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE